Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902407-20251226-512025-DE

ROSNOËN

# COMMUNE DE ROSNOËN
# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

## Délibération 51/2025

**Date de publication : 17 décembre 2025**

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **mardi 16 décembre 2025** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

**Membres :**
**En exercice: 13 Présents: 09 Votants: 09**

**Présents :** M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR – Mme LANCIEN - M. MARC – Mme. PORTIER – M. AUFFRET - M. MORIZUR - Mme OUMBICHE

**Absents avec procuration :**

**Absents sans procuration :** Mme BIZEC, M. RIVOAL, Mme PERROT-CAUDERLIER, M. RANNOU

**Secrétaire de séance :** M. AUFFRET

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

## 51/2025 Modification du règlement de cimetière

Une modification du règlement intérieur du cimetière actuel est à apporter vis-à-vis de la nécessité de maintenir l'ordre, la dignité et l'esthétique du cimetière communal. Certaines parcelles de concessions étant attribuées et payées, mais ne font l'objet d'aucun édifice de monument, de caveau ou de fosse pendant de très longues périodes, laissant des espaces inoccupés.

La fixation d'un délai raisonnable après acquisition de la concession pour l'édification du monument funéraire afin de garantir une utilisation respectueuse des terrains. Sauf cas de force majeure justifié et accepté par la commune l'édification sur une concession doit être achevé dans un délai d'un an à compter de la date de signature de l'acte de concession. En l'absence de régularisation, la commune se réserve le droit de ne pas renouveler la concession à son terme.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902407-20251226-512025-DE

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal**

DECIDENT :

*De modifier le règlement en ce sens*

*D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et les modifier en cas de besoins plus important sur les sanctions possibles*

ADOPTENT :

*A l'unanimité*

**Affiché le 17 décembre 2025**

**Pour extrait conforme,**
**LE MAIRE,**
**M. KERNEIS**

MAIRIE DE ROSNOEN (Finistère)

**Le secrétaire**
**M.AUFFRET**